



Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne
COMPTE RENDU
Séance du mardi 9 mai 2017

Le mardi neuf mai deux mil dix-sept à dix-huit heures, dans la salle des fêtes d'Argy, s'est réuni le Conseil de la Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne, dûment convoqué, sous la Présidence de Monsieur Christophe VANDAELE, Président.

Date de convocations : 2 mai 2017

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Membres titulaires présents : Mme Bonnin-Villemont Bernadette, M Lumet Thierry, M Blanchet Régis, Mme Yvernault-Trotignon Michelle, M Granger Michel, Mme Mauduit Evelyne, M Villin Denis, M Yvon Philippe, M Mousset Hubert, M Boiron Patrice, Mme Hermen Marie-Solange, M Mardelle Bruno, M Biard Daniel, M Chevreton Roger, Mme Depond Noëlle, M Vandaele Christophe, Mme Devaux Nicole, M Gontier Bernard, Mme Tocanier Sylvie

Titulaires absents excusés : M Dixneuf Philippe, M Vidal Claude, M Perrot Dominique, M Vallée Robert

Membres suppléants votants: Mme Batard Françoise

Pouvoirs : néant

M Mardelle Bruno a été élu secrétaire de séance

PROCES VERBAL SEANCE DU 28 MARS 2017

Le procès – verbal est approuvé à l'unanimité.

COMPTES DE GESTION COMPTES ADMINISTRATIFS 016

Les comptes de gestion sont approuvés à l'unanimité.

Le Président quitte la salle, M Daniel Biard vice-président, présente les comptes administratifs 2016.

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les comptes administratifs.

- **Aménagement zone activités Les Rochers Saint Genou**

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses :	/	/
Recettes :	/	/
Résultat :	/	/

- **Aménagement zone activités Les Terres Rouges Saint Lactencin**

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses :	/	/
Recettes :	/	/
Résultat :	/	/

- **Aménagement zone activités Le Timbara Vendoeuvres**

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses :	/	1 715,80
Recettes :	/	1 715,80
Résultat :	/	0,00

- **Aménagement zone activité Buzançais-Val de l'Indre**

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses :	1 552,00(001)	1 019 422,31
Recettes :	1 552,00	/
Résultat :	0,00	1 019 422,31

- **Développement économique**

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses :	1 072 083,06	410 788,62
Recettes :	874 892,11	434 972,42
Résultat :	-197 190,95	24 183,80

- **Ordures Ménagères**

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses :	98 871,85	1 440 926,61
Recettes :	70 011,30	1 611 413,59
Résultat :	-28 860,55	170 486,98

- **Budget principal**

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses :	1 240 351,32	4 567 447,05
Recettes :	2 958 550,23	4 764 203,92
Résultat :	1 178 198,91	196 756,87

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2017

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire approuve le tableau de calcul des charges transférées et les montants des attributions de compensations 2017 (tableau en annexe) et précise que le 1^{er} versement 2018 représentera ¼ des montants votés en 2017.

PAYS CASTELROUSSIN : REGLEMENT INTERIEUR POUR LA GESTION DU CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le règlement proposé.

M Boiron intervient et précise que la Communauté de Communes devra également faire ses propres arbitrages, compte tenu des enveloppes et des projets.

M Vandaele précise que les projets seront soumis à l'arbitrage des orientations fixées par la politique régionale effectuant un premier tri des projets.

Par la suite en cas de dépassement des enveloppes le Bureau effectuera ses propres arbitrages.

L'organisation proposée par le règlement devrait permettre un meilleur suivi des crédits consommés par collectivité.

La signature du Contrat Régional de Solidarité Territoriale est envisagée début 2018.

TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE POUR LA MISE EN PLACE D'UN BRANCHEMENT ELECTRIQUE SUR LA PLAGE – PLAN D'EAU DE ST GENOU.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise les travaux d'alimentation en énergie électrique pour la réalisation d'un branchement électrique sur la plage du plan d'eau de St Genou soient réalisés par le S.D.E.I.

- Le montant total des travaux s'élève à 6 200 € HT
- La participation du S.D.E.I. est de 3 968 €
- Part de la Communauté de Communes 2 232 €.

MODIFICATION BUDGETAIRE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire autorise la réalisation des travaux et accepte de modifier les prévisions budgétaires par augmentation de crédits.

Budget développement économique :

Section investissement :

Dépenses :

Compte 2315 OP 12 CTC. (Travaux) + 32 000 €

Recettes :

Compte 1641 OP 12 CTC (Emprunt) + 32 000 €

PLAN DE FINANCEMENT N°1 EXTENSION BATIMENT AMC – ZA LES TERRES ROUGES COMMUNE DE SAINT LACTENCIN

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve le plan de financement suivant et autorise le Président à solliciter les subventions.

DEPENSES :

Travaux de construction:	150 000 €
Maîtrise d'œuvre :	12 000 €
Coordonnateur SPS (estimé) :	2 000 €
Contrôle technique (estimé) :	3 000 €
Assurances Dommages – Ouvrages (estimée) :	4 000 €
Frais d'appels d'offres (estimés) :	3 000 €
Etude géotechnique :	3 000 €
Imprévus de chantier :	23 000 €
TOTAL :	200 000 € HT

RECETTES :

Etat – FSIPL 2017 (30 % : demande en cours) :	60 000 €
Conseil Régional CONTRAT DE PAYS :	40 000 €
Emprunt :	100 000 €
TOTAL :	200 000 € HT

La charge de l'emprunt sera couverte par les loyers à percevoir sur 10 ans, évalué à 60 000 € (soit 500 € HT/ mois).

La subvention régionale correspond à 50 % du reste à charge, c'est-à-dire coût total de l'opération – subventions obtenues – loyers à recevoir sur 10 ans.

ZI VILLEDIEU – NIHERNE COMMUNE DE NIHERNE : VENTE DE DEUX PARCELLES A LA SCI BRIALDA

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte la vente à la SCI BRIALDA des parcelles cadastrées AW 610 (2 262 m²) et AW 611 (3 389 m²) lieu dit « Les Vergnes» commune de Niherne au prix de 28 255 € HT soit 33 906 € TTC, auquel il conviendra d'ajouter les frais permettant la réalisation de l'acte de vente et charge la SCP LUTHIER 36 500 BUZANCAIS d'établir l'acte.

M Blanchet informe le Conseil de l'installation prochaine de la société SOBECA dans l'ancien local FIMAC sur la zone d'activité Villedieu Niherne.

RECONVERSION PEUPLERAIE - VENTE DE BOIS SUR PIED

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide de vendre les peupliers sur pieds à la société XP BOIS – Alliance Forêts Bois – 13 rue de la croix de Cadoue – 86 240 SMARVES, pour un montant de 6 666,50 € HT.

M Boiron attire l'attention du Conseil sur la nécessité de mener une réflexion à l'échelle du territoire communautaire en matière d'environnement afin de définir des orientations communes. Une cohérence d'actions faciliterait la compréhension et l'adhésion des habitants aux démarches pour la préservation de l'environnement.

AMENAGEMENT DE LA RUE SAINT LAZARE SUR LA COMMUNE DE VILLEDIEU SUR INDRE GROUPEMENT DE COMMANDES

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité le recours à la procédure de groupement de commandes, et autorise son Président à signer la convention.

ADMISSIONS EN NON VALEUR

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte le principe d'effacement de la dette, considéré comme irrécouvrables, des redevances Ordures Ménagères pour un montant de 1 011, 63 €, cette dépense sera imputée au budget Ordures Ménagères au compte 6541.

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE POUR 2017/2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, autorise le renouvellement auprès du Crédit Agricole Centre Ouest de la ligne de trésorerie d'un montant de 800 000,00 € aux caractéristiques suivantes :

- durée un an,
- taux sur index révisable EURIBOR 3 mois moyenné,
- périodicité de prélèvement des intérêts trimestrielle fin de mois civil,

- commission d'engagement 0,10% soit 800 €,
- frais de dossier 0,10% soit 800 €.

DEV'UP CENTRE VAL DE LOIRE :

VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION POUR L'ANNEE 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte le versement d'une participation de **500 €** pour l'année 2017 à DEV'UP Centre Val de Loire.

CONVENTION MISE A DISPOSITION

Une convention de mise à disposition sera établie avec le Centre de Gestion pour que Madame Valérie Charrier puisse intervenir sur les missions de secrétariat de mairie pour des communes hors territoire.

Le Centre de Gestion remboursera à la Communauté de Communes, au prorata du temps, le montant de la rémunération et des charges sociales afférentes à l'agent mis à disposition ; et assurera les remboursements à l'agent des frais afférents aux missions notamment les frais de déplacements

QUESTIONS DIVERSES

Refus de transfert du pouvoir de police administrative spéciale relative aux gens du voyage, Monsieur Vandaele rappelle qu'un modèle d'arrêté a été transmis aux communes.

La rédaction du contrat de ruralité est en cours de finalisation, des compléments aux fiches actions sont demandés.

M Granger interroge le Président sur l'avancée du projet de police intercommunale évoquée dans le projet de territoire.

M Vandaele répond que le projet n'est pas abandonné, l'interrogation aujourd'hui porte sur le financement d'un tel service compte tenu des baisses de dotations.

Le Président informe le Conseil Communautaire que le marché de collecte des ordures ménagères a été mis en ligne.

La réunion publique du SCOT pour le territoire de la communauté de communes se tiendra à Buzançais le mercredi 31 mai à 19h.

Madame Villemont propose aux membres du conseil communautaire de découvrir le voyage de Train du Bas Berry.

L'ensemble des points figurants à l'ordre du jour et des questions diverses ayant été traité, le Président lève la séance, Madame Villemont Maire d'Argy invite les conseillers à se retrouver autour du verre de l'amitié offert par la municipalité.